




VEILLE ENVIRONNEMENT ENTREPRISES

Déchets, énergie,
mobilité... autant
de sujets
d'actualité

Et toi, comment se
situe ton entreprise
vis-à-vis de la
réglementation
environnementale ?








Mon
établissement
n'est pas classé
Seveso !

D'accord,
mais es-tu certain qu'il
n'est pas soumis à la
réglementation
relative aux
installations classées ?




La réglementation
ne concerne que
les entreprises les
plus polluantes !

Détrompe-toi !
Tout producteur de
déchets en est
responsable jusqu'à
leur élimination
finale !



Ce n'est que
pour les
industries !

Encore non !
Un diagnostic
énergétique doit
être réalisé par
toute entreprise de
plus de 250 salariés !



C'est une
réglementation
récente, cela va
passer de mode !

Détrompe-toi !
Le décret impérial
relatif aux « ateliers
qui répandent une
odeur insalubre »
date de 1810 !



C'est
compliqué,
tellement de
sujets sont à
traiter !

Eh oui ! Déchets, énergie,
mobilité, biodiversité...
tous ces sujets concernent
les entreprises !

Ne rien faire
peut présenter
des risques !

Comment puis-je
faire pour évaluer la
situation de mon
entreprise ?

Je n'ai qu'un
conseil,
contacte VEE !
Tu y trouveras...





un accompagnement individualisé

- réponse à des questions
- pré-diagnostic

des informations déchiffrées

- veille réglementaire
- flash info
- réunions

un réseau d'entreprises

- retours d'expériences
- groupes de travail

des outils pratiques

- registre déchets, calcul garanties financières...



- Informer, sensibiliser
- Rendre les exigences réglementaires lisibles
- Accompagner les adhérents dans leur démarche
- Favoriser les échanges d'expériences
- Près de 100 adhérents
- Toutes tailles et tous secteurs d'activité
- Plus de 11 000 salariés représentés
- Principalement des PME / PMI
- Majorité d'ICPE

Nouvelles rubriques 4xxx	Situation / ICPE	Suite inspection DREAL	Réglementation
Déchets	Garanties financières	ISO 14001	Bilan des Emissions gaz à effet de serre
Aides financières	Mobilité	RSE	Lien avec adhérents, écoles

Bref, tout ce dont tu as
besoin pour répondre à
tes questions et mettre
en œuvre des actions
concrètes !



Tu pourras ainsi :

- ✓ assurer la conformité réglementaire de ton entreprise
- ✓ améliorer ses performances environnementales
- ✓ optimiser ses coûts
- ✓ valoriser son image...



Environnement,
Simplifiez-vous la veille



05 49 37 48 69
info@vee-asso.fr